

# Une perspective inquiétante : vers une gouvernance sociale européenne plus déséquilibrée ?

**Christophe Degryse, Maria Jepsen et Philippe Pochet**

Différents modèles théoriques d'unification économique et monétaire ont été envisagés tout au long de l'histoire de la Communauté/Union européenne : union monétaire comme aboutissement d'une union politique, union monétaire comme déclencheur d'union politique, union monétaire sans union politique. Ces deux derniers modèles ont été en tension ces dernières années ; l'union monétaire sans union politique a montré toutes ses lacunes à l'occasion de la crise financière et de la dette souveraine de ces dernières années. Pour remédier à cette crise sans s'engager dans un processus d'union politique, les dirigeants européens ont mis en place un système de procédures connu sous le nom de « Semestre européen » visant en particulier les États membres de la zone euro et consistant à adopter des politiques économiques et sociales basées sur la rigueur budgétaire, l'« assainissement » des finances publiques et les réformes structurelles. Tel est en particulier le rôle des « recommandations spécifiques par pays » (*Country Specific Recommendations* – CSR) adressées chaque année aux États membres.

Dans les lignes qui suivent, nous allons dans un premier temps tenter de modéliser les trois principales dynamiques politiques sous-jacentes aux différents modèles d'Union économique et monétaire (UEM). Ces dynamiques ont une influence sur l'architecture de l'union monétaire et, selon nous, sur le modèle social qui en découle. Dès le départ, donc, le choix d'un modèle ou d'un autre n'est pas neutre.

Dans un second temps, nous verrons comment ces différentes dynamiques se sont développées et quelles préférences politiques elles reflètent. Notre hypothèse est qu'au départ de la crise financière de 2008, la « crise de l'euro » qui s'en est suivie consacre la transformation

d'un modèle d'UEM adossé à une forme d'union politique en un autre modèle, sans intégration politique mais gouverné par le marché. Cette transformation résulte d'un triple changement : dans les idées (politiques à mettre en œuvre), dans les institutions (changement de leur rôle dans la nouvelle gouvernance), et dans l'intérêt des acteurs (divergence croissante entre blocs de pays – Nord, Sud, centre, périphérie, Europe centrale et orientale, Europe occidentale...).

Dans un troisième temps, nous examinerons quelles sont les conséquences de cette transformation sur les modèles sociaux aux niveaux national et européen. Ces conséquences sont moins liées à la « crise » qu'à la vision de ce modèle spécifique d'union économique et monétaire. La crise n'aurait fait, dans cette hypothèse, que présenter une fenêtre d'opportunité pour les tenants d'une union monétaire dérégulatrice.

Enfin, nous concluons en mettant en évidence les cohérences, mais aussi incohérences, contradictions, luttes de pouvoir, changements possibles de paradigme qui interdisent de formuler une conclusion qui se voudrait définitive.

## **1. Cadres théoriques et dynamiques institutionnelles**

Comme mis en évidence par Verdun (2013) et Schelke (2013), on peut caractériser différentes dynamiques institutionnelles liant intégration économique, politique et monétaire d'un point de vue économique. Tentons de synthétiser les différents cadres théoriques de référence qui ont sous-tendu ces dynamiques dans le cadre de la mise en place de l'UEM, ainsi que leurs implications pour le modèle social. En prenant librement appui sur les débats entre économistes, nous allons schématiser trois modèles d'interactions possibles en y ajoutant explicitement la dimension sociale (les paragraphes qui suivent sont développés dans Degryse et Pochet 2013). Ceci nous permet d'examiner les choix politiques sous-jacents à ces différents modèles.

## 1.1 L'union monétaire comme aboutissement de l'union politique

La première dynamique voit les séquences se dérouler comme suit : en un premier temps, l'objectif est d'atteindre une convergence réelle des structures de production entre les États membres voulant participer à l'union monétaire, ce qui implique que l'intégration économique doit s'approfondir. Lorsqu'une convergence suffisante des politiques, y compris salariales et sociales, est atteinte, il convient de franchir, dans un deuxième temps, un saut démocratique, c'est-à-dire de créer une union politique, en vue d'atteindre un degré plus important de solidarité entre États. Enfin, ce rapprochement des économies réelles et cette union politique permettent dans une dernière étape de compléter cette construction par l'unification monétaire. Dans l'esprit de Pierre Werner, ancien Premier ministre luxembourgeois et auteur du premier rapport sur l'unification monétaire, « la réalisation de l'Union économique et monétaire exige la création ou la transformation d'un certain nombre d'organes communautaires auxquels devront être transférées des attributions jusque-là exercées par les autorités nationales. Ces transferts de responsabilité représentent un processus de signification politique fondamental qui implique le développement progressif de la coopération politique » (Werner 1970). Dans ce modèle de type fédéral, la convergence politique, économique et sociale constitue donc l'un des (nombreux) préalables à l'union monétaire.

## 1.2 L'union monétaire comme déclencheur d'union politique

Selon la deuxième dynamique, l'intégration politique, économique et sociale est également liée à l'union monétaire, mais elle en est une conséquence progressive et non une condition. Dans ce scénario, l'union monétaire est construite sur la base de critères formels – notamment les fameux critères en matière de déficits publics et de dettes publiques – qui permettent de ne sélectionner que les pays capables d'en supporter les contraintes intrinsèques. La gouvernance par indicateurs est censée « forcer » la convergence réelle des économies. Une convergence qui nécessite également des mécanismes de solidarité (utilisation des fonds structurels, création d'un fonds de convergence, augmentation du budget communautaire), et *in fine* une intégration politique (adoption d'une constitution européenne). Dans ce

modèle, la convergence sociale, bien qu'élément indispensable du projet, n'est pas donnée *a priori* – par exemple en ce qui concerne la centralisation, la décentralisation ou la coordination des négociations collectives (voir Calmfors *et al.* 1988 et les nombreux débats qui ont suivi sur les performances relatives de la structure des relations industrielles, voir par exemple Traxler et Kittel 2000) – et dépend donc du débat démocratique.

### 1.3 L'union monétaire sans union politique : gouvernance procédurale et « recalibration » des modèles sociaux

Le troisième modèle prend également comme point de départ le fait que l'union monétaire doit forcer l'union économique, mais il considère impossible – voire indésirable – la création à moyen terme d'une véritable union politique. La politique monétaire doit dès lors être immunisée des décisions politiques (résultant d'un débat démocratique) pour être confiée à des experts indépendants. En l'absence d'instruments d'ajustement par l'intégration politique et la solidarité, cette approche se centre donc sur l'ajustement par le marché, ce qui implique la flexibilisation des politiques sociales au niveau national (décentralisation de la négociation salariale, flexibilisation des conditions d'embauche et de licenciement en particulier, réduction du revenu de remplacement), l'accroissement de la mobilité du facteur travail au niveau intra-européen, et une gouvernance par le respect de procédures et règles formelles définies par des experts (« Semestre européen », discipline budgétaire, etc.), sous menace de sanctions automatiques, c'est-à-dire sans marge ou avec des marges très réduites d'interprétation politique. Dans ce modèle, l'union monétaire gouvernée par des règles et procédures nécessite une décentralisation et une « flexibilisation » du modèle social, qui devient une variable d'ajustement en cas de choc asymétrique.

Certes, ces modèles sont présentés ici de manière très schématique ; il s'agit de séquences abstraites et qui ne sont pas liées totalement à une littérature et des auteurs particuliers.

## 2. D'un modèle à l'autre

La première approche – l'union monétaire comme aboutissement de l'union politique – était dominante dans les années 1970. On peut la retrouver dans le projet de Plan Werner selon lequel « la complète unification monétaire de l'Europe n'est-elle à prévoir qu'au terme d'un processus d'unification politique plus poussé » (Werner 1968). Les analyses de l'époque (rapport Majorin 1975 et McDougall 1977) présentent les grands traits de l'approche tenant l'Union monétaire comme la dernière étape d'une séquence économique, sociale et politique. Avec la crise de l'euro, cette vision est quelque peu revenue dans le débat public avec ceux, notamment des économistes américains (Eichengreen 2012), mais pas uniquement, qui basent leur argumentation sur l'idée d'un défaut originel dans la construction de l'UEM. Cette approche n'est plus d'actualité politiquement, car l'UEM, telle qu'elle existe, a suivi une autre voie.

Les deux autres approches sont en tension depuis ces vingt dernières années. On reconnaît dans la première la séquence des réformes des traités européens. Après l'architecture de l'union économique et monétaire dessinée dans le traité de Maastricht (1992) avec son modèle de gouvernance fédérale forte pour le volet monétaire, et de coordination intergouvernementale faible et procédurale pour son volet économique, le traité d'Amsterdam (1997) a tenté d'y ajouter une dimension « emploi » coordonnée. Cette dimension s'est étendue à d'autres domaines sociaux par les méthodes ouvertes de coordination (MOC) sociales du début des années 2000. Ensuite la dimension politique a été débattue entre 2000 et 2005 dans le cadre du projet de traité constitutionnel. L'objectif était une réelle convergence économique, sociale et politique à long terme ainsi que la construction d'un *demos* européen, c'est-à-dire d'une identité européenne, au travers d'une constitution.

Notre hypothèse est que cette approche de convergence économique et sociale par l'intégration politique a été mise à mal à partir de 2005 au profit d'un modèle de convergence par le marché au sein de l'union monétaire, c'est-à-dire une convergence sans intégration politique, mais par la dérégulation. Les soubassements théoriques de ce modèle sont en place depuis les années 1990, avec 2005 comme année charnière, comme nous le verrons. À partir de 2008 et de ce qui deviendra la crise de l'euro, des acteurs stratégiques soutenant cette approche ont su paradoxalement utiliser cette crise pour s'imposer,

alors même que celle-ci pouvait être interprétée comme le révélateur de l'absence d'intégration politique plus poussée au sein de la zone euro. Ce sont les soubassements théoriques de ces modèles et leurs interactions que nous tentons de décrire dans les lignes qui suivent.

## 2.1 Union monétaire et tentative de convergence socioéconomique par l'intégration politique

Dans les années 1990, et dans le contexte de la préparation de l'union monétaire, une série d'acteurs politiques, sociaux et syndicaux, conscients du risque de transformation de la fonction des politiques sociales en variable d'ajustement aux chocs économiques dans la zone euro, ont tenté de développer une véritable dimension sociale de l'intégration économique et monétaire (Goetschy 2005). Ceci explique que les dix premières années de l'intégration monétaire ont donné lieu à des développements inattendus en matière sociale, surtout lorsqu'on considère le poids et la cohérence du groupe d'experts soutenant la dérégulation sociale (Serrano Pascual 2009).

Ce qu'on pourrait appeler le « moment social » (1995-2004) résulte d'une part d'une critique du traité de Maastricht, jugé déséquilibré en matière d'emploi et de politique sociale par rapport aux aspects plus développés de l'union monétaire, et de l'autre de l'arrivée au pouvoir, à partir de 1995, d'une majorité de partis de centre gauche dans les États membres (Manow *et al.* 2004). La période était caractérisée par la mise en œuvre de réformes structurelles (voir ci-dessous), mais, à la différence de la période actuelle, celles-ci étaient négociées.

Au niveau européen, ce « moment » débute réellement avec le traité d'Amsterdam (1997) et la Stratégie européenne de l'emploi qu'il initie. Ceci sera ensuite complété par la Stratégie de Lisbonne (2000-2010) et le développement des méthodes ouvertes de coordination dans une série de domaines sociaux (emploi, pauvreté, pensions, etc.) (Pochet 2006).

Au plan national, les années 1990 voient également la conclusion de nombreux pactes sociaux nationaux entre acteurs politiques, économiques et sociaux (Pochet et Fajertag 2000, Pochet *et al.* 2010). Dans la majorité des pays candidats à l'UEM, une réflexion approfondie est menée à cette époque sur le nouveau cadre de contraintes de l'union

monétaire notamment en matière d'inflation et de politique salariale – y compris la structuration nationale des négociations collectives (Pochet 1999). Cette réflexion aboutit à des tentatives d'institutionnalisation au travers de pactes sociaux, essentiellement pour les pays en dehors de la zone dechemark (à l'exception de la Belgique).

En parallèle, différentes formes de coordination salariale ont émergé au niveau européen. Au plan interprofessionnel, la Confédération européenne des syndicats (CES) a créé un groupe de travail sur la coordination salariale basé sur un mandat explicite reçu lors de son Congrès d'Helsinki en 1999. Elle a adopté une première résolution sur ce thème en 2000 (CES 2000). Au niveau sectoriel, la Fédération européenne des métallurgistes (FEM) et celle du Textile (FETHC) ont toutes les deux adopté des lignes directrices pour les négociateurs nationaux à la fin des années 1990 (FEM 1998). Au niveau transnational, le « Groupe de Doorn », comprenant des syndicalistes allemands, belges, hollandais et luxembourgeois (par la suite les Français s'y sont joints), a tenu des réunions annuelles pour évaluer les résultats de leurs négociations collectives au regard de la formule agréée – inflation plus productivité (nationale) (Pochet 1999, pour une vue d'ensemble Glassner et Pochet 2011). Certains auteurs y ont vu l'émergence d'un système multiniveaux de relations industrielles (Freyssinet 1996, Marginson et Sisson 2004).

Les années 1995-1999 sont également celles de l'« âge d'or » du dialogue social interprofessionnel européen : c'est durant ces années que sont négociés les trois (seuls à ce jour) accords-cadres de régulation du marché de l'emploi (congé parental, contrat de travail à temps partiel, contrat de travail à durée déterminée) transformés en directives, c'est-à-dire juridiquement contraignants.

Enfin, en 1999 est créé le dialogue macroéconomique européen, censé organiser un dialogue entre partenaires sociaux, Banque centrale européenne (BCE) et Commission européenne. Dans la littérature de l'époque, la réflexion porte sur les interactions entre la politique monétaire et les institutions et acteurs du marché du travail (*signaling process*) (Hall et Franzeze 1998, Martin et Ross 2004, Hancké 2013).

La fin des années 1990 voit aussi la création d'un ensemble de méthodes ouvertes de coordination (MOC) dans le domaine des politiques sociales (soins de santé, pensions et pauvreté) avec une méthodologie commune

de *reporting* régulier, de *benchmarking* et de recommandations. Ces MOC étaient coordonnées par la DG Emploi et Affaires sociales de la Commission et connectaient une série d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux autour des comités spécialisés – Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs (EPSCO) et Comité de l'emploi (EMCO).

Comme le note un des académiques les plus au fait des développements de l'UEM, Kenneth Dyson : « La communauté politique de la zone euro chapeauté par la BCE a dû absorber et adapter le 'processus' dit de Luxembourg – avec ses lignes directrices annuelles pour l'emploi et les plans d'action nationaux – ainsi que le 'processus' de Cologne – Pacte européen pour l'emploi et dialogue macroéconomique. Ces développements ont ouvert le dialogue sur l'UEM en transformant la définition de qui sont les acteurs en mesure de définir la politique » (Dyson 2002 : 101, trad. personnelle). Cette période s'accompagne également de la tentative d'encadrer l'union monétaire par un traité constitutionnel européen et une charte européenne des droits fondamentaux. Nous ne nous intéressons pas ici au contenu, controversé, de ces textes, mais à la dynamique qui les sous-tendait alors.

Cette dynamique tendant vers l'union politique et vers une coordination socioéconomique renforcée prend fin à partir du rejet par référendum en France et aux Pays-Bas du projet de constitution européenne. De même, il est mis fin à la dynamique « sociale » à partir de 2005, avec notamment la publication du rapport Kok intitulé « Jobs, Jobs, Jobs », réalisé à la demande de la Commission et qui va recentrer tout le discours sur la croissance, la compétitivité et la flexibilisation. Quatre ans plus tard, la crise de l'euro offre l'opportunité d'imposer un « nouveau » récit (endettements publics excessifs, poids du modèle social, rigidités salariales, etc.) mis à profit par les tenants d'une union monétaire gouvernée par les marchés.

Sur le plan politique, les élections européennes de 2004 voient la droite modérée PPE-DE remporter une très large victoire sur les socialistes, en net recul<sup>1</sup>, tandis que les partis libéraux progressent fortement. La

---

1. De 34,9 % de suffrages en 1994, ils tombent à 27,3 % en 2004, puis à 25 % en 2009. En l'espace de quinze ans, les socialistes européens ont donc perdu quelque 10 % des voix.



Commission est dirigée à partir de 2005 par le centre-droit avec comme Président José Manuel Barroso. À l'automne 2005, Angela Merkel remporte les élections législatives en Allemagne. Silvio Berlusconi est au pouvoir en Italie ; Jacques Chirac en France, bientôt remplacé par Nicolas Sarkozy. De manière plus générale, entre 2005 et 2012, l'équilibre des forces dans les États membres penche de plus en plus nettement en faveur de la droite et du centre-droit, au point qu'en mars 2012, il n'y a plus que trois États membres sur 27 qui sont gouvernés à gauche (Danemark, Autriche, Chypre) et un, la Belgique, en coalition gauche-droite dirigée par un Premier ministre socialiste<sup>2</sup>. Alors que fin 2004, encore douze de ces gouvernements étaient à gauche ou au centre-gauche<sup>3</sup>.

## 2.2 Abandon de l'intégration politique : vers une convergence par les marchés

C'est dans ce contexte politique que sont progressivement défaits les développements sociaux des années 1990 et du début des années 2000. À partir de ce virage assez radical entamé en 2005, les MOC sociales sont affaiblies au profit d'une vision qui remet progressivement l'approche économique au centre des politiques publiques et des discours européens.

De 2004 à 2010, les pactes sociaux nationaux sont peu à peu abandonnés ainsi que les débats nationaux sur les contraintes de l'UEM. C'est sans doute un aspect important qui a, à ce jour, été insuffisamment investigué (Pochet *et al.* 2010, Avdagic *et al.* 2011). Notons aussi le cas grec, où l'entrée dans l'UEM s'est réalisée sans pacte social et sans le développement d'institutions de coordination forte dans les années 2000 (Ioannou 2012). Peut-être est-ce l'esprit du temps, pour lequel l'UEM semblait être un succès qui ne nécessitait pas ou plus d'institutions nationales et européennes. L'Irlande et sa croissance dynamique, l'Espagne et ses millions d'emplois créés étaient devenus des références en termes de succès économiques et d'emplois.

---

2. Depuis lors, le centre gauche progresse modestement (Italie, République tchèque).

3. Voir <http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/004a50d310/Composition-du-Parlement.html> ainsi que <http://www.theguardian.com/world/interactive/2011/jul/28/europe-politics-interactive-map-left-right>.

À partir de 2004-2005, cette « réussite » économique de la zone euro donne-t-elle l'illusion – du moins jusqu'en 2008 et la crise de l'euro – que la convergence par les marchés est plus efficace que la convergence par la coordination économique et sociale ? On pourrait qualifier les tenants de cette convergence par les marchés d'« hyperréalistes », car aucune alternative ne leur semble plausible : la monnaie unique ne mènera pas à un surcroît de solidarité entre États membres et encore moins à une quelconque union politique. Seuls les marchés peuvent assurer la convergence vers un équilibre de la zone monétaire.

Les tenants de cette option ont depuis Maastricht soutenu une transformation de la fonction même des politiques sociales au sein de la zone euro (Jepsen et Serrano Pascual 2005). Cette transformation devait, selon eux, se réaliser de manière quasi mécanique dans une UEM inachevée – voire inachevable – politiquement. Il est à cet égard très instructif de se pencher rétrospectivement sur les travaux d'Amy Verdun. Celle-ci avait interrogé, dans le milieu des années 1990, les banquiers centraux, les ministres des Finances et les responsables patronaux dans trois pays (France, Royaume-Uni, Allemagne). Les quelques citations ci-dessous résument bien leur perspective et montrent l'argumentaire en faveur d'une union monétaire socialement dérégulatrice : « Des experts ont souligné qu'ils étaient favorables à l'UEM précisément parce qu'elle mènerait à un processus d'harmonisation à travers les forces du marché. L'UEM légitimerait la restructuration des États-providence onéreux » (Verdun 1996). Jean-Claude Trichet, qui allait plus tard devenir le Président de la BCE (2001), indiquait : « L'UEM stimule certes la réforme structurelle du marché du travail. Avec l'accroissement de la mobilité des capitaux et un meilleur fonctionnement du marché unique, les entreprises deviendront de plus en plus sensibles aux écarts de coûts salariaux globaux et à la réglementation des entreprises lors du choix d'un lieu particulier dans la zone euro. Elles vont donc exercer une pression considérable pour obtenir des réformes appropriées » (trad. personnelle).

Gros et Thygesen, deux économistes éminents, spécialistes des questions monétaires, résument la pensée de nombreux économistes à l'époque et aujourd'hui : « En somme, la flexibilité du marché du travail est toujours utile et si l'UEM impose des réformes du marché du travail qui sont de toute façon nécessaires, l'économie de l'UE ne peut que gagner » (1998 : 288) (trad. personnelle). Mais c'est sur la négociation

salariale que les pressions seront les plus importantes. Comme l'indiquait déjà le rapport Padoa-Schioppa (1987 : 43). « Le principe de subsidiarité recommande une responsabilité minimale de la part de la Communauté dans de nombreux aspects de la politique sociale, mais la question de la convergence des coûts salariaux est essentielle dans le contexte de l'intégration monétaire croissante » (trad. personnelle).

Ces quelques références montrent que les politiques d'austérité et de réformes structurelles actuellement menées ne sont nullement liées à la crise de l'euro comme l'affirme la grande majorité des responsables politiques nationaux et européens, mais sont inscrites dans le programme générique d'une vision spécifique d'union monétaire. Comme évoqué plus haut, les réformes n'ont pas été absentes de la première phase de l'union monétaire et de son « moment social », mais elles étaient négociées (Pochet et Fajertag 2000).

À partir du milieu des années 2000, une série d'initiatives vont être entreprises par la BCE, la DG Ecfm et le Comité de politique économique (CPE) (qui regroupe les experts nationaux) afin de consolider le cadre théorique liant les marchés du travail, les salaires et l'euro : groupes de travail, réseaux, publication de *Working papers* et autres études, etc. (Degryse *et al.* 2013). Entre 2005 et 2010, ce groupe d'acteurs a mobilisé et développé un arsenal extrêmement sophistiqué pour analyser les enjeux des réformes du marché du travail, des salaires et de l'union monétaire. Tandis que les auteurs qui avaient écrit sur ces sujets entre 1995 et 2004 d'un point de vue plus « social » (Hall, Soskice, Hancké, Rhodes, Pochet, etc.) passent à d'autres intérêts académiques.

Lorsqu'éclate la crise financière en 2008, si, en un premier temps, c'est le concept de marchés autorégulateurs qui est remis en question, très rapidement cependant la transformation de la crise bancaire en crise de la dette publique fournit une opportunité à ces acteurs stratégiques bien préparés pour mettre en application leurs thèses, et transformer la fonction des politiques sociales en vue d'en faire la principale variable d'ajustement dans la zone euro. Les ajustements, notamment en termes de compétitivité et de productivité, doivent selon eux s'effectuer via les salaires, le droit du travail et la sécurité sociale. C'est le principe des dévaluations internes, dont l'application à la Grèce est l'archétype.

En même temps, un acteur devient central : la BCE et ses deux derniers présidents (Jean-Claude Trichet et Mario Draghi) utilisent de façon créative les instruments à leur disposition pour faire face au risque d'éclatement de la zone euro. Ceci leur donne un pouvoir d'influence accru. La BCE, banque centrale la plus indépendante au monde, indique les réformes structurelles nationales à entreprendre en contrepartie de son intervention sur le marché de la dette souveraine. Cela va jusqu'à adresser sous plis secrets à des gouvernements (italien et espagnol) la liste des réformes à mener. D'une certaine manière, la BCE prend *de facto* les commandes de la coordination des politiques économiques et sociales au sein de la zone euro. Elle occupe le fauteuil, laissé vide par Maastricht et les gouvernements nationaux, de la gouvernance économique de la zone euro.

### **3. Crise financière et démantèlement du modèle social**

Quelles sont les conséquences de ces changements ? La principale est que les appels classiques et traditionnels aux « réformes structurelles » dans le cadre de textes peu suivis d'effets (GOPE – Grandes orientations des politiques économiques) se veulent désormais plus pressants, voire tout à fait contraignants dans les pays sous assistance financière européenne. On verra ci-dessous le caractère différencié de cette injonction, selon que les États auxquels elle s'adresse font partie du cœur de la zone euro et du modèle de capitalisme coordonné, ou qu'ils sont de la périphérie, les plus frappés par la crise financière (Regan 2013). Ensuite, nous examinerons comment les politiques sociales et du marché du travail sont considérées par cette gouvernance économique renforcée au travers de l'examen des recommandations spécifiques par pays (CSR). Enfin, nous nous interrogerons sur les nouveaux instruments de la gouvernance et leur capacité à contribuer aux réformes nationales.

#### **3.1 Politique sociale et recommandations spécifiques par pays (CSR)**

Les CSR sont au cœur du nouveau dispositif de gouvernance économique européenne. Ces recommandations sont le résultat d'un processus complexe qui débute généralement en novembre avec la

publication par la Commission d'un rapport intitulé « Examen annuel de la croissance » (EAC) (*Annual Growth Survey – AGS*). Ce document présente, pour l'année à venir, les défis et priorités de l'UE ; il est suivi par l'adoption, au printemps suivant, des Programmes nationaux de réforme (PNR) et par l'évaluation par la Commission des performances de chaque État membre.

Les CSR se concentrent sur les réformes structurelles susceptibles de renforcer la croissance et la compétitivité ; les États membres sont censés les intégrer dans leur Programme national de réforme de l'année suivante. Elles sont préparées par la Commission, discutées avec les États membres et adoptées en principe chaque année au mois de juillet par le Conseil européen.

Formellement, les CSR sont des recommandations, mais dont on attend qu'elles soient suivies d'effets. Elles deviennent plus contraignantes pour les pays de la zone euro dans la mesure où elles sont liées à la possibilité de sanctions au titre de la procédure concernant les déficits excessifs ou de la procédure concernant les déséquilibres macro-économiques excessifs.

Dans certaines circonstances, les CSR ont rendu la coordination des politiques et l'approche juridiquement non contraignante des politiques sociales plus rigides, presque obligatoires, et ce malgré des changements mineurs des traités en ce qui concerne les aspects sociaux. Ce changement potentiellement radical sur la manière dont sont traitées les politiques sociales au niveau européen a pu être introduit par l'engagement préalable des États membres à mieux coordonner leurs politiques économiques y compris celles visant le marché du travail et la protection sociale (Jepsen et Serrano Pascual 2011).

Clauwaert (2013) a réalisé une évaluation du nombre de recommandations sociales dans l'ensemble des CSR que chaque pays a reçu. Les pays sous assistance financière européenne (*Memorandum of Understanding – MoU* – à savoir la Grèce, le Portugal et l'Irlande) ne reçoivent pas de CSR et ne sont donc pas repris dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 Vue d'ensemble du nombre total de CSR par pays comparé aux CSR sociales pour les périodes 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014**

Pays	CSR 2011-2012		CSR 2012-2013		CSR 2013-2014	
	Total	« Sociale »	Total	« Sociale »	Total	« Sociale »
AT	5	2	7	2	7	3
BE	6	3	7	2	7	4
BG	6	3	7	2	7	3
CY	7	3	7	3	-	-
CZ	6	3	6	3	7	3
DE	4	1	4	1	4	1
DK	5	2	5	2	3	1
EE	4	1	5	2	5	2
ES	7	4	8	5	9	4
FI	5	2	5	2	5	2
FR	5	4	5	3	6	4
HU	5	2	7	3	7	3
IT	6	2	6	3	6	2
LT	6	2	6	3	6	3
LUX	4	3	5	2	6	3
LV	-	-	7	3	6	3
MT	5	3	6	3	4	2
NL	4	2	5	2	4	2
PL	7	3	6	2	7	2
RO	-	-	-	-	8	3
SE	3	1	4	1	4	1
SI	6	3	7	4	9	2
SK	6	3	7	5	6	2
UK	5	2	6	2	6	2
	<b>117</b>	<b>54</b>	<b>138</b>	<b>60</b>	<b>139</b>	<b>57</b>

Source : Clauwaert (2013).

Tableau 2 Recommandations spécifiques par pays de la Commission européenne 2013-2014 (matières sociales uniquement)

	AT	BE	BG	CY	CZ	DE	DK	EE	ES	FI	FR	HU	IT	LT	LU	LX	MT	NL	PL	PT	RO	SE	SI	SK	UK
Salaires	•	•													•										
	•	•				•				•	•		•				•					•		•	
Législation de protection de l'emploi																									
								•					•					•				•		•	
Participation au marché du travail	•																								•
	•	•							•		•				•								•		
Emploi des jeunes																									
										•															
Retraites	•	•																							•
	•	•																							•
Population vulnérable	•	•																							
Pauvreté infantile																									
																									•
Fiscalité	•	•																							
	•	•																							•

Source : Clauwaert (2013), sur base des recommandations spécifiques par pays de la Commission européenne ; notons que GR, IE, PT et RO n'ont pas reçu de recommandations spécifiques, mais il leur a été en général recommandé de mettre en œuvre leurs protocoles d'accord respectifs (y compris les suppléments suivants).

Ce qui frappe d'emblée à la lecture du tableau est le nombre important de CSR sociales, soit plus de 40 % du total. Des recommandations liées à l'augmentation de la participation au marché du travail (en particulier pour les femmes et les travailleurs âgés) et à l'augmentation de l'âge légal et effectif de départ à la retraite sont adressées à la plupart des États membres. Très peu d'entre eux sont invités à assurer une protection sociale globale et adéquate à leurs citoyens malgré le fait que la pauvreté augmente et que la protection sociale soit en train de perdre une partie de son efficacité du fait de la longueur de la crise (Commission européenne 2013). En conséquence, les CSR définissent quels défis communs se retrouvent dans les modèles sociaux et recommandent la façon dont ils devraient être relevés. Ce n'est pas nouveau. Cette approche a commencé à prévaloir à la fin de l'année 2000 lorsque l'accent avait été mis sur la façon de définir les problèmes communs et sur les possibilités de les résoudre (Jepsen 2009). En revanche, ce qui est nouveau, c'est l'instrument et le processus par lesquels cela se fait.

Les CSR reflètent une conception particulière du modèle économique européen en ce qu'elles se centrent sur la croissance et la compétitivité et négligent le rôle principal des politiques sociales, c'est-à-dire assurer les citoyens contre les risques sociaux, en maintenant la cohésion sociale et une forme de redistribution (Jepsen 2009).

Cette conception prend pour acquis le fait que la croissance tendrait naturellement et de manière quasi automatique vers une réduction généralisée de ces risques sociaux (chômage, pauvreté...). Or les trois dernières décennies ont montré que ce raisonnement ne se vérifie pas toujours, en Europe ou aux États-Unis, lorsque la croissance est captée par un nombre de plus en plus restreint d'acteurs. Des travaux récents (Alvaredo et Piketty 2009, Reich 2007) laissent en effet entrevoir une logique où l'exigence de compétitivité contribuerait à – plutôt qu'elle ne réduirait – la précarisation. Ceci pose la question de savoir si les orientations actuelles des CSR auront comme effet d'augmenter les risques sociaux en Europe ou de les réduire.

Une lecture attentive des CSR concernant les pensions, le marché du travail et le droit du travail ne laisse aucun doute sur la direction que doivent prendre les réformes, bien que les formulations soient plus souples en 2013 qu'en 2012. Les paragraphes suivants présentent une



analyse des formulations de certaines CSR et identifient plus précisément le sens global des réformes proposées.

#### **a) Retraites**

La plupart des recommandations concernant les pensions font un lien entre l'âge légal de la retraite et l'espérance de vie, voulant ainsi créer des règles automatiques qui réduiraient les risques politiques liés aux réformes des retraites. L'Union européenne, en particulier le Conseil Ecofin, a été sensible depuis près de 20 ans à la soutenabilité des finances publiques et aux risques liés aux dépenses de pensions ; l'augmentation de l'âge légal de la retraite a été une des recommandations répétées depuis longtemps (Natali 2009). Cette recommandation a créé des controverses dans certains pays où l'alignement de l'âge réel de la retraite avec celui de l'âge légal était le principal enjeu (ou dans ceux où le faible taux d'emploi des plus de 55 ans constituait le problème principal).

Bien que ces préoccupations soient toujours reflétées dans les CSR, il existe une recommandation claire et unifiée qui concerne le relèvement de l'âge légal de la retraite en lien avec l'espérance de vie et ce, malgré une situation difficile et persistante du marché du travail pour les travailleurs âgés. En conséquence, la stratégie semble viser uniquement la maîtrise des coûts et, partant, le contrôle des finances publiques<sup>4</sup>.

#### **b) Marché du travail**

La participation au marché du travail est le deuxième grand sujet de préoccupation des CSR. La plupart des pays ont reçu une recommandation liée à l'activation, que ce soit en général ou par des mesures visant des groupes plus particuliers, comme les chômeurs de longue durée. En général, les recommandations se concentrent sur le renforcement de la capacité des Services publics de l'emploi à fournir des services adéquats ainsi que sur les liens entre les allocations sociales et le système d'assistance sociale avec les mesures d'activation.

---

4. La Commission européenne classe les recommandations concernant les pensions et les soins de santé comme étant liées aux finances publiques et pas au marché du travail ou aux politiques sociales.

L'accent est également mis sur l'accroissement des incitants à participer au marché du travail au travers de réformes du système d'allocations et d'imposition, en particulier pour les bas salaires. Cette question de l'activation et des désincitants découlant du système de taxation/allocation est un thème présent depuis longtemps à l'agenda européen. Un consensus émerge des recherches sur le fait qu'en dépit d'un impact direct assez peu conclusif des MOC sur les réformes nationales (Lelie et Vanhercke 2013), le niveau européen a été utilisé pour la mise en œuvre des mesures d'activation dans les différents États membres, dont les gouvernements ont utilisé les processus de coordination qui étaient à leur disposition. En ce qui concerne les recommandations et leurs évolutions, il semble que l'édition 2013 soit plus diversifiée, plus sensible aux contextes locaux et moins unidirectionnelle que les éditions 2011 et 2012. Mais le volet « demande » ne s'y retrouve toujours pas : les CSR se centrent exclusivement sur les politiques de l'offre, y compris en appelant parfois à réduire l'emploi dans le secteur public.

Dans certains cas, l'accroissement des gardes d'enfants est recommandé afin d'augmenter la participation des femmes sur le marché du travail. Ceci n'est pas nouveau, mais constitue la suite de recommandations antérieures allant déjà dans ce sens.

### **c) Droit du travail**

Le dernier domaine analysé est celui du droit du travail. Sans entrer dans les détails, de récentes recherches ont montré un lien clair entre les CSR et les réformes en matière de relations industrielles et de droit du travail en général (Clauwaert et Schömann 2012, Laulom *et al.* 2012, Hermann 2013, Escande Varniol *et al.* 2012, sur l'Italie voir Sacchi 2013), et ce en particulier pour les pays en grandes difficultés économiques ou sous assistance financière européenne.

Certes, il n'est pas possible méthodologiquement de distinguer clairement l'influence européenne des autres influences, mais ce qui importe ici est d'analyser l'orientation des réformes recommandées et de considérer leur impact, conjoint à celui des autres pressions allant dans le même sens (Pochet et Degryse 2012).

## 3.2 Nouveaux rôles institutionnels

Au vu des nouveaux mécanismes de gouvernance mis en place à la faveur de la crise de l'euro, peut-on dire que l'UE est entrée dans une nouvelle ère de coordination des politiques sociales ? Pour apporter des éléments de réponse étayés à cette question, il faut encore se pencher sur deux questions : a) quelle sera l'influence réelle et concrète de ces mécanismes sur la définition des modèles sociaux nationaux ? b) comment les institutions européennes – en particulier la Commission et la BCE – mais aussi les marchés financiers (devenus acteurs à part entière, certes « en creux », de la gouvernance de l'euro) joueront-ils leur nouveau rôle ?

a) Il est clair que les questions sociales figurent tout en haut de l'agenda politique et occupent une place centrale dans les CSR, et que ces dernières sont cohérentes entre elles sur la fonction des politiques sociales. Mais les trois exercices successifs de « Semestre européen » (2011-2012-2013) ont à ce jour montré qu'il s'agit d'un système en construction. Des confrontations d'acteurs et de modèles sont en cours, même si les messages actuellement dominants ne laissent guère de doutes. La direction normative est plus forte qu'avant et vise à rendre les politiques sociales plus sensibles aux forces du marché.

La question centrale est donc celle de savoir dans quelle mesure les recommandations sont obligatoires et ne laissent pas d'échappatoire aux gouvernements nationaux. Comment ces recommandations affectent-elles et interagissent-elles avec les réformes nationales, d'avantages liées à des dynamiques internes ?

On ne peut nier que les CSR renforcent considérablement les partisans des réformes dérégulatrices dans les États membres ; d'une certaine manière elles s'imposent d'en haut dans le débat démocratique national, débat qu'elles contribuent grandement à orienter. En donnant à penser qu'il existerait une vérité européenne sur les réformes à entreprendre, ces recommandations pèsent incontestablement.

Certes, tous les pays de l'UE ne sont pas touchés de la même manière par ces appels aux réformes structurelles. Par exemple, sont beaucoup moins concernés par les CSR relatives aux négociations collectives, du moins pour le moment, les pays du Benelux, l'Autriche, l'Allemagne et

les pays scandinaves, c'est-à-dire les pays qui constituaient le cœur de la zone *deutschemark* dans les années 1980 et 1990. Par contre, les réformes en termes de protection sociale touchent l'ensemble des pays, notamment parce qu'elles sont liées aux dynamiques internes de vieillissement de la population. Par ailleurs, d'un point de vue purement juridique, seules les recommandations basées sur l'article 121.2 du traité (GOPE) mettant en œuvre les aspects correctifs (art. 121.6) liés au *Six pack* sont susceptibles d'entraîner des sanctions en cas de non-respect. Les recommandations sur l'emploi basées sur l'article 148 ne sont, elles, pas susceptibles de sanctions en cas de non-respect.

Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement qu'avec le renforcement du système de gouvernance, un nouvel ensemble d'interrelations entre l'UE et les États membres émerge (de la Porte et Heins à paraître).

b) Outre les nouvelles procédures et nouveaux instruments, on assiste à une modification du rôle de certains acteurs. Avec la crise, on a vu les marchés financiers devenir acteurs à part entière de la nouvelle gouvernance européenne, via la différenciation des risques nationaux de crédit, l'amplification de l'instabilité économique, mais aussi la sanction immédiate de toute incertitude par les fameux *spreads*.

La BCE est un acteur externe participant aux débats, mais qui crée surtout les conditions de son « indépendance » du pouvoir politique et de sa crédibilité vis-à-vis des marchés (Buitier 2008). L'une de ses forces est que les conditions d'un changement de son statut (unanimité à 28) sont quasi impossibles à remplir. Elle est cependant sortie de son isolement pour faire explicitement partie des nouvelles structures (Troïka). Cette participation constitue la contrepartie du fait que la BCE, en l'absence de réaction politique coordonnée crédible, soit devenue la seule à pouvoir agir sur les marchés financiers. Elle accepte ce rôle en échange de la garantie que l'UE exercera sa tutelle sur les pays « déviants ». Elle se place donc au centre de gravité du normatif, entre marchés et politiques. Comme l'indique Torres (2013 : 293-4) : « Pour la BCE, cette 'invasion des autres domaines politiques' – faite d'appels à la bonne gestion de la politique économique, en particulier dans le domaine budgétaire, à des réformes structurelles et au renforcement de la gouvernance économique en général – est motivée par le fait que la zone euro est à l'épicentre de la crise de la dette souveraine » (trad. personnelle).

Via les mécanismes de soutien financier, les procédures concernant les déséquilibres macroéconomiques et les recommandations spécifiques par pays, se produit un renforcement de l'imposition des préconisations normatives. Comme nous l'avons vu, la BCE et la DG Ecfm ont accru leurs connaissances des marchés du travail (et des réformes nationales) et sont à même d'exercer des pressions beaucoup plus fermes et précises qu'auparavant par leur expertise, mais surtout parce que la crise a placé la BCE au centre du jeu : entre les marchés qu'elle est parvenue à rassurer, et les acteurs politiques auxquels elle dit ce qu'ils doivent faire pour que les marchés restent calmes et qu'elle accepte de stabiliser le système en cas de crise.

Mais ce renforcement normatif est déséquilibré. Pour ne prendre que l'exemple des systèmes de retraites, les fragiles équilibres politiques entre aspects sociaux et financiers de ces systèmes disparaissent pour faire place à des prescriptions fondées uniquement sur leur soutenabilité financière : allongement de la carrière et recul de l'âge de la pension légale. Or, les États membres ne sont pas tous prêts à laisser l'initiative à l'UE. Pour les pays sous assistance financière, par contre, les instruments de contrainte sont beaucoup plus forts, et les réformes beaucoup plus détaillées.

L'étape suivante, non encore franchie, est celle des « arrangements contractuels » au travers desquels les États s'engagent formellement vis-à-vis de la Commission, en échange d'une éventuelle aide financière, à mettre en œuvre les réformes structurelles sous peine de sanctions. Cette idée provient d'un rapport des quatre présidents (de la Commission, du Conseil européen, de la BCE et de l'Eurogroupe), ce qui signifie ici aussi un engagement plus direct de la Commission et de la BCE dans des solutions plus contraignantes.

Soulignons au passage que ces évolutions récentes ne manquent pas de susciter des craintes dans le monde du travail, liées notamment à une probable « intrusion » des institutions européennes dans l'autonomie des négociations collectives et dans la concertation sociale nationale (dans certains pays en tout cas). C'est en ce sens que le mouvement syndical européen tente de définir une alternative à ce modèle de gouvernance procédurale fondée sur des réformes dérégulatrices. Cette alternative trouve son expression sans doute actuellement la plus aboutie dans le « Plan pour l'investissement, une croissance durable et

des emplois de qualité »<sup>5</sup>, présenté par la Confédération européenne des syndicats (CES) le 7 novembre 2013. Un Plan qui, par les dispositifs institutionnels et le financement qu'il prévoit, réintroduirait une certaine perspective d'union politique dans l'union économique et monétaire.

L'avenir nous dira comment les États membres réagiront à la nouvelle gouvernance procédurale qui se met en place, comment ils mettront en œuvre ou non leurs recommandations spécifiques, et comment ils réformeront leurs modèles sociaux sur la base des prescriptions européennes. Mais il est clair que si de telles réformes sont effectivement menées en lien avec les CSR, on pourra dire que l'Union européenne est entrée dans une nouvelle ère de coordination des politiques sociales.

## Conclusions

Les déséquilibres de la structure institutionnelle de l'Union économique et monétaire telle qu'adoptée dans le traité de Maastricht (et qui résulte d'un choix politique « par défaut ») ont pu être compensés dans les années 1990 et début des années 2000 par la signature de pactes sociaux dans les États membres, mais aussi par des stratégies sociales mises en place au niveau européen : développement du dialogue social européen, stratégie européenne pour l'emploi, stratégie de Lisbonne, méthodes ouvertes de coordination dans les domaines des pensions, des soins de santé, etc. L'Union économique et monétaire avait en quelque sorte sa dimension sociale, même si elle était faible, contradictoire et fragile.

À partir du milieu des années 2000, cette dimension a fait l'objet d'un premier démantèlement avec l'arrivée au pouvoir, dans la plupart des capitales européennes, de gouvernements de centre-droit et de droite, et la nouvelle Commission européenne présidée par M. Barroso. Les méthodes ouvertes de coordination ont progressivement été vidées de leur substance, le dialogue social européen n'a plus été alimenté, les

---

5. <http://www.etic.org/fr/documents/une-nouvelle-voie-pour-l%E2%80%99europe-plan-de-la-ces-pour-l%E2%80%99investissement-une-croissance#.Uz1bwkpac1h>.

objectifs sociaux de la Stratégie de Lisbonne ont été délaissés, peu d'initiatives législatives sociales européennes ont été prises.

Avec la crise financière qui éclate en 2008, ce qu'il reste de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, et de l'Union européenne dans son ensemble, connaît un deuxième processus d'affaiblissement. Après avoir affronté dans un premier temps le début de la crise en 2008-2009 par des mesures de soutien à l'activité économique et à l'emploi, les États membres s'engagent ensuite dans de très importants programmes de réduction des dépenses publiques et de réformes structurelles.

Ces réformes concernent principalement le droit du travail, la protection sociale et les négociations collectives. Sur le plan du contenu, elles ne s'éloignent guère des injonctions habituelles des économistes standards, qui voient pour la plupart dans le modèle social européen la principale cause de la dégradation des finances publiques des États membres. Si le contenu de ces réformes n'est donc pas neuf, en revanche le contexte politique et socio-économique ouvre une fenêtre d'opportunité pour ceux qui préconisent des réformes radicales.

Bien que justifiées dans les discours officiels par « la crise », ces réformes n'ont rien de conjoncturel : elles visent à reconfigurer des pans entiers du modèle social européen – droit du travail, négociation collective, dialogue social, systèmes de formation des salaires, acteurs collectifs, fondements de la protection sociale – alors même que les meilleurs éléments de ce modèle ont montré leur efficacité dans la crise pour éviter une dégradation majeure de la situation économique et du marché de l'emploi. Les pays qui connaissent les taux de chômage les plus faibles sont ceux qui ont les institutions et acteurs sociaux les plus forts.

Ces réformes sont entreprises dans le cadre d'une gouvernance économique renforcée, dédiée à la « croissance » et à la « compétitivité ». Comme ces processus sont toujours en construction et qu'il existe peu de recherches sérieuses et documentées quant à leurs impacts réels sur les modèles sociaux nationaux, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions définitives.

Toutefois, il est clair que les recommandations sociales adressées aux États membres envoient un message et des idées sur la manière dont le modèle économique et social national devrait fonctionner et que ce message et ces idées sont communiqués à l'ensemble des États membres, avec, certes, de légères variations. Les coûts des soins de santé et des systèmes de retraites doivent être mis sous contrôle voire diminués, les systèmes de formation salariale doivent être mis à la disposition de la compétitivité, les systèmes d'allocations sociales créent des désincitants à la participation au marché du travail, les coûts du travail doivent être réduits. Rien n'est dit, ou très peu, sur la manière dont les modèles sociaux devraient diminuer les inégalités, mieux assurer les citoyens contre les risques sociaux (croissants), ni comment ils pourraient contribuer au fonctionnement d'une économie de marché régulée.

La croissance et la compétitivité devraient, dans ce schéma, réduire de manière quasi automatique les risques sociaux (chômage, pauvreté, etc.). Croissance et compétitivité seraient en quelque sorte notre nouveau modèle social ; alors même que des auteurs de plus en plus nombreux ont montré qu'elles contribuaient davantage, depuis quelques décennies, à la précarisation qu'à la prospérité partagée.

Mais au final, tout dépendra de la force réelle des recommandations européennes ; de la capacité et de la volonté des gouvernements de les utiliser ou de les modifier. Il est possible que le nouveau système de gouvernance européenne renforcée devienne un instrument très efficace pour bouleverser profondément les fondements du modèle social actuel. C'est pourquoi il importe de remettre les questions sociales à l'agenda politique tant national qu'europpéen (Vandenbroucke 2012, Rodrigues 2013), de compléter l'Union économique et monétaire et de la doter de véritables instruments d'ajustement et de stabilisation, de réaffirmer la fonction première des politiques sociales, et de changer l'orientation des politiques économiques pour les mettre au service d'une prospérité durable et partagée.



## Références

- Alvaredo F. et Piketty T. (2009) The Dynamics of Income Concentration over the Twentieth Century. The Case of Advanced Economies, in Lopez-Calva L. F. et Lustig N. (coord.), *Markets, the State and the Dynamics of Inequality*, Washington, D.C., Brookings Institution Press.
- Avdagic S., Rhodes M. et Visser J. (2011) *Social Pacts*, Oxford, Oxford University Press.
- Buiter W. (2008) Monetary economics and the political economy of Central Banking, Conference "Monetary policy under uncertainty", Buenos Aires, 27 janvier 2008.
- Calmfors L., Driffil J., Honkapohja S. et Giavazzi F. (1988) Bargaining structure, corporatism and macro-economic performance, *Economic Policy*, 3 (6), 13-61.
- CES (2000) La coordination des conventions collectives, Résolution adoptée par le Comité exécutif de la CES, Bruxelles, 13-14 décembre 2000.
- Clauwaert S. (2013) The country-specific recommendations (CSRs) in the social field – An overview and (initial) comparison to the CSRs 2011-2012 and 2012-2013 and 2013-2014, Background notes, Bruxelles, ETUI.
- Clauwaert S. et Schömann I. (2012) The crisis and national labour law reforms: A mapping exercise, Working Paper 2012.04, Bruxelles, ETUI.
- Commission européenne (2013) *Employment and Social Developments in Europe 2012*, Luxembourg, Office des Publications de l'Union européenne.
- de la Porte C. et Heins E. (2014) Game change in EU social policy: From optional re-calibration to coercitive retrenchment, in Xiarchogiannopoulou E. et Rodrigues M., *The Eurozone crisis and the transformation of democracy*, Aldershot, Ashgate (à paraître).
- Degryse C. et Pochet P. (2013) Monetary union and the stakes for democracy and social policy, *Transfer*, 19 (1), 103-116.
- Degryse C., Jepsen M. et Pochet P. (2013) The Euro crisis and its impact on national and European social policies, Working Paper 2013.05, Bruxelles, ETUI.
- Dyson K. (2002) EMU as Europeanization : convergence, diversity and contingency, in Verdun A. (dir.) *The Euro, european integration theory and economic and monetary union*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 91-108.
- Eichengreen B. (2012) European monetary integration with benefit of hindsight, *Journal of Common Market Studies*, 50 (suppl.1), 123-136.
- Escande Varniol M.-C., Laulom S., Mazuyer E. et Vielle P. (2012) *Quel droit social dans une Europe en crise ?* Bruxelles, Larcier.
- FEM (1998) *Collective Bargaining with the Euro*, Résolution adoptée lors de la 3<sup>ème</sup> conférence sur la négociation collective, Frankfurt am Main, 9-10 décembre 1998.

- Freyssinet J. (1996) The impact of the European Monetary Union on pay policy and collective bargaining, in Jacobi O. et Pochet P. (dirs.) *A common currency area – a fragmented area for wages*, Düsseldorf, Hans Böckler Stiftung.
- Glassner V. et Pochet P. (2011) *Why trade unions seek to coordinate wages and collective bargaining in the Eurozone*, Working Paper 2011.03, Bruxelles, ETUI.
- Goetschy J. (2005) *The Open Method of Coordination and the Lisbon Strategy : The Difficult Road from Potential to Results*, *Transfer* 11 (1), 64-80.
- Gros D. et Thygesen N. (1998) *European monetary integration: from the European monetary system to economic and monetary union*, 2ème édition, Londres, Prentice Hall.
- Hall P. A. et Franzese R. J. (1998) *Mixed Signals: Central Bank Independence, Coordinated Wage Bargaining, and European Monetary Union*, *International Organization*, 52 (3), 505-535.
- Hancké B. (2013) *Unions, Central Banks and EMU, labour market institutions & monetary integration in Europe*, New York, Oxford University Press.
- Hermann C. (2013) *Structural adjustment and neoliberal convergence: the impact of the crisis and austerity measures on European Social Models*, *Intereconomics*, 48 (2), 87-92.
- Ioannou C. (2012) *Recasting Greek industrial relations: internal devaluation in light of the economic crisis and European Integration*, *The International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, 28 (2), 199-222.
- Jepsen M. (2009) *The modernisation of Europe's social agenda in a global perspective: 'rebooting the social'*, in *A Europe of achievements in a changing world*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 71-84.
- Jepsen M. et Serrano Pascual A. (2005) *The European Social Model: an exercise of deconstruction*, *Journal of European Social Policy*, 15 (3), 231-245.
- Jepsen M. et Serrano Pascual A. (2011) *El modelo social europeo: la frágil producción política de un proyecto social comunitario*, *Pasajes* (35), 53-66.
- Laulom S., Mazuyer E., Teissier C., Triomphe C.E. et Vielle P. (2012) *How has the crisis affected social legislation in Europe?*, *Policy Brief 2/2012*, Bruxelles, ETUI.
- Lelie P. et Vanhercke B. (2013) *Inside the social OMC's learning tools: How "Benchmarking Social Europe" really worked*, *Research Paper 10*, février 2013, Bruxelles, OSE.
- Manow P., Schäfer A. et Zorn H. (2004) *European social policy and Europe's party-political center of gravity, 1957–2003*, *Discussion Paper 04/6*, Cologne, Max Planck Institute for the Study of Societies.
- Marginson P. et Sisson K. (2004) *European integration and industrial relations: Multi-level governance in the making*, New York, Palgrave.
- Martin A. et Ross G. (dirs.) (2004) *Euros and Europeans: monetary integration and the European model of society*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Natali D. (2009) The Open Method of Co-ordination on pensions: Does it depoliticise pensions policy?, *West European Politics*, 32 (4), 810-828.
- Padoa-Schioppa T. (1987) *Efficiency, stability and equity, a strategy for the evolution of the economic system of European Communities*, New York, Oxford University Press.
- Pochet P. (dir.) (1999) *Union monétaire et négociations collectives en Europe*, Bruxelles, PIE-Peter Lang.
- Pochet P. (2006) Le modèle social en débat : évolution récente des acteurs, stratégies et dynamiques, in Degryse C. et Pochet P. (dirs.) *Bilan social de l'Union européenne 2005*, Bruxelles, ETUI-REHS, Observatoire social européen et SALTSA, 85-106.
- Pochet P. (coord.) *et al.* (1999) *Economic and monetary Union, Employment, social conditions and social benefits. A literature survey*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Pochet P. et Degryse C. (2012) The programmed dismantling of the European social model, *Intereconomics*, 47 (4), 200-229.
- Pochet P. et Fajertag G. (2000) *Social Pact in Europe*, in Fajertag G. et Pochet P. (dir.), *Social Pacts in Europe*, Bruxelles, ETUI.
- Pochet P., Keune M. et Natali D. (dirs.) (2010) *After the euro and enlargement: social pacts in the EU*, Bruxelles, ETUI.
- Regan A. (2013) *Political tensions in Euro-varieties of capitalism, the crisis of the democratic state in Europe*, Paper presented at SASE conference, Milan, juin 2013.
- Reich R. (2007) *Supercapitalism: The Transformation of Business, Democracy, and Everyday Life*, New York, Alfred A. Knopf.
- Rodrigues M. J. (2013) *What is missing for a "Genuine" Monetary Union? Assessing the Plans for a Eurozone Roadmap*, Perspective June 2013, Berlin, Friedrich Ebert Stiftung.
- Sacchi S. (2013) *Policy without politics? Domestic Agendas, Market pressures and "informal but tough" economic conditionality in the Italian Labour Market*, paper presented at the CES conference, Amsterdam, 25-27 juin.
- Schelkle W. (2013) *Monetary integration in crisis: how well do existing theories explain the predicament of EMU?*, *Transfer*, 19 (1), 37-48.
- Serrano Pascual A. (2009) *The battle of ideas in the European field: the combat to defeat unemployment and the struggle to give it a name*, *Transfer*, 15 (1), 53-70.
- Torres F. (2013) *The EMU's legitimacy and the ECB as a strategic political player in the crisis context*, *Journal of European Integration*, 35 (3), 287-300.
- Traxler F. et Kittel B. (2000) *The bargaining system and performance: a comparison of 18 OECD countries*, *Comparative Political Studies*, 33 (9), 1154-1190.

- Trichet J.-C. (2001) The Euro after two years, *Journal of Common Market Studies*, 39 (1), 1-13.
- Vandenbroucke F. (2012) Europe: the social challenge, defining the Union's social objective is a necessity rather than a luxury, *Opinion Paper 11*, Bruxelles, OSE.
- Verdun A. (2013) The building of economic governance in the European Union, *Transfer*, 19 (1), 23-35.
- Verdun A. (1996) An "asymmetrical" economic and monetary union in the EU: perceptions of monetary authorities and social partners, *Journal of European Integration*, 20 (1), 59-81.
- Werner P. (1968) Perspectives de la politique financière et monétaire européenne, Exposé de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement et Ministre du Trésor, *Bulletin de Documentation du Ministère d'État, service information et presse*, 24ème année, 26 janvier 1968, n°2, Grand-Duché de Luxembourg.
- Werner P. (1970) Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté, « Rapport Werner », *Supplément au Bulletin 11 – 1970 des Communautés européennes*, Luxembourg, 8 octobre 1970.